

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/65
12 septembre 2003

(03-4852)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

RÉPUBLIQUE KIRGHIZE

Déclaration de S.E. M. Sadriddin Djiembekov
Ministre du commerce extérieur et de l'industrie

Au nom du gouvernement de la République kirghize, permettez-moi avant tout de remercier le gouvernement mexicain de son hospitalité et de tous les efforts qui ont été déployés pour assurer le succès de cette Conférence ministérielle.

Aujourd'hui, nous, Membres de l'OMC, sommes contraints de résoudre les problèmes extrêmement importants que nous avons nous-mêmes soulevés il y a deux ans, à Doha, dans le but de parvenir à une croissance économique durable et de faire avancer le développement du commerce

Mon gouvernement a accepté la décision relative à l'Accord sur les ADPIC et la santé publique avec l'enthousiasme véritable qui doit saluer la possibilité offerte aux populations démunies, atteintes par les épidémies, d'avoir accès à des médicaments à bas prix. Cette mesure symbolise tous les efforts que nous avons accomplis pour satisfaire aux besoins de tous les peuples et accroître la crédibilité de l'Organisation.

Il ne fait aucun doute que l'agriculture est la pierre angulaire de l'ensemble des négociations. La République kirghize dépend en grande partie de l'augmentation graduelle, et équitable, du niveau de libéralisation. Toutefois, les progrès enregistrés jusqu'à présent par ces négociations nous préoccupent gravement. Tant que subsisteront des droits élevés, un niveau important du soutien interne et des subventions à l'exportation pour les producteurs agricoles des pays industrialisés, il sera impossible de parler de négociations équilibrées. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'intention de certains partenaires de premier plan de réduire plus encore le soutien interne dans l'ensemble des programmes de soutien, et d'appliquer une formule visant à accorder aux pays en développement et aux pays les moins avancés des conditions très améliorées d'accès aux marchés.

Une autre question qui figure au programme des négociations est l'accès aux marchés pour les produits industriels. Les modalités, qui devraient être adoptées par les membres du Groupe de négociation, devront témoigner de la volonté de tous les Membres de l'OMC d'améliorer considérablement l'accès aux marchés, comme cela est énoncé au paragraphe 13 de la Déclaration de Doha. Les modalités qui seront accordées devront tenir compte des aspects relatifs au développement

